



CCMMEP du 4 novembre 2025

Déclaration liminaire du Snec-CFTC

Le Snec-CFTC tient à saluer la prise de fonction de Monsieur Edouard GEFFRAY, ministre de l'Éducation nationale et lui souhaite pleine réussite dans la mission exigeante qui lui incombe.

Nous espérons que ce nouveau mandat s'ouvrira sous le signe du **dialogue social**, de **la confiance réciproque** et du **respect des engagements pris envers les personnels**.

Les défis qui attendent notre système éducatif sont nombreux, et c'est ensemble, dans un esprit de coopération, que nous pourrions y répondre.

En effet, le nouveau ministre de l'Éducation nationale fait preuve d'une bien grande lucidité quant à la situation actuelle de notre système éducatif qu'il a jugée « extrêmement inquiétante » sur plusieurs points : le niveau des élèves, l'aggravation des inégalités sociales et scolaires, et surtout la santé psychique de nos jeunes, dont les indicateurs se sont fortement dégradés ces dernières années. Le gouvernement ne devra pas oublier que l'école, bien qu'acteur essentiel, ne peut assumer seule la gestion de ces défis. En particulier concernant la santé mentale de la jeunesse, qui nécessite une prise en charge spécialisée et précoce par des professionnels de santé. Des liens entre l'école et le ministère de la santé et du handicap doivent s'opérer afin d'accompagner efficacement ces enfants et ces adolescents en grande détresse mentale et prévenir l'aggravation de leur état. Il est donc impératif et urgent de donner les moyens nécessaires à la médecine et aux structures de soins, notamment en pédiatrie, où le manque de personnel et de lits spécialisés entrave dangereusement le parcours de soins et laisse les familles bien seules ! **L'école ne pourra jouer son rôle qu'à cette condition.**

L'ordre du jour que nous allons examiner aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la continuité des demandes que le Snec-CFTC a déjà formulées :

Les Élections Professionnelles et le Dialogue Social : les points relatifs à l'organisation des élections professionnelles 2026 et à la modification des instances de dialogue social dans l'enseignement privé témoignent de l'engagement du Ministre.

Le Snec-CFTC regrette néanmoins l'absence de prise en compte de la place et l'utilité des élections professionnelles dans le cursus de formation initiale. En effet, aucun module n'est envisagé dans le parcours de formation des stagiaires.

Le Bilan du PACTE : Le Ministre a reconnu les difficultés liées aux rémunérations et à la répartition parfois inégale des indemnités du Pacte pouvant créer un climat délétère dans les établissements et particulièrement depuis la réduction drastique des moyens alloués au Pacte. Ce bilan doit être l'occasion d'évaluer concrètement l'impact du dispositif et d'étudier les voies d'amélioration possibles. Le traitement indiciaire gelé pour la troisième année consécutive pousse les enseignants à pactiser afin de pouvoir vivre dignement de leur travail.

Pour le Snec-CFTC la rémunération des enseignants, l'une des plus basse de l'OCDE, est insuffisante alors que le pouvoir d'achat est la première préoccupation des français.



Contrôle des Établissements Privés : Le point d'actualité sur les contrôles des établissements privés sous contrat vise à assurer le respect du contrat d'association, l'équité et la transparence dans la gestion des établissements. Ces aspects sont les piliers d'une organisation efficace et nécessaire au bon fonctionnement du service public rendu par nos structures.

Le Snec-CFTC se réjouit qu'Édouard Geffray se présente à la fois responsable de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat et qu'il se montre garant de l'universalité de l'enseignement et de la protection des élèves.

Le Snec-CFTC regrette que le bilan des échanges avec les rectorats durant l'été et les bonnes pratiques associées ne figurent pas à l'ordre du jour. Ce point aurait sans doute permis de mettre en évidence, entre autres, que le manque d'harmonisation du cadre de gestion des maîtres délégués crée des disparités au niveau des différentes académies. Le dispositif n'améliore en rien l'attractivité du métier.

Ce constat est aggravé par des "facteurs structurels" :

- les lenteurs administratives et l'utilisation de logiciels désuets impactant directement la gestion des MD,
- le retard récurrent dans le versement des salaires, la production tardive de fiches de paie incompréhensibles, et l'inégalité de traitement concernant les congés payés qui varient suivant le type de support de contrat.

De plus, les restrictions imposées (jour de carence avant l'installation d'un maître délégué, enveloppe budgétaire restreinte...) aggravent la situation en laissant un nombre croissant de classes sans professeur alors que dans le même temps on nous annonce la suppression de 4000 postes dans l'éducation nationale soit environ 800 postes dans l'enseignement privé.

Le Snec-CFTC demande une révision urgente du cadre de gestion en application depuis la rentrée 2023.

Enfin le Snec-CFTC tient à relayer l'inquiétude des enseignants du privé sous contrat dont la prévoyance, à laquelle ils sont attachés, pourrait disparaître d'ici le 1^{er} janvier 2027 faute de négociation aboutissant à un accord. Si tel était le cas, les enseignants devraient financer eux-mêmes la quasi-totalité de leur prévoyance grevant leur pouvoir d'achat.